



TERMES DE RÉFÉRENCES

Evaluation à mi-parcours du programme DGD 2022-2026 :

« Protection et prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue et vulnérables »

Table des matières

TERMES DE RÉFÉRENCES	1
Evaluation à mi-parcours du programme DGD 2022-2026 :	1
« Protection et prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue et vulnérables»	1
1. Contexte de l'évaluation	3
1.1. Présentation de l'ONG	3
1.2. Le programme quinquennal 2022-2026 de Dynamo International.....	3
2. Enjeux de l'évaluation mi-parcours	6
2.1. Objectifs.....	6
2.2. Champs de l'évaluation.....	6
2.3. Destinataires	7
3. Contenu, méthodologie et pilotage	7
3.1. Questions évaluatives	7
3.2. Méthodologie	9
3.3. Pilotage	9
4. Considérations éthiques	10
5. Livrables attendus et calendrier	10
5.1. Livrables	10
5.2. Calendrier	11
6. Profil de l'évaluateur·rice ou de l'équipe	11
7. Budget	11
8. Candidatures	12
8.1. Contenu de l'Offre	12
8.2. Procédure de soumission.....	12

1. Contexte de l'évaluation

1.1. Présentation de l'ONG

Dynamo International est une ONG et un service d'aide à la jeunesse qui agit au niveau local et international pour la défense des droits humains des personnes en situation d'exclusion sociale et en particulier des enfants et des jeunes.

Dynamo International poursuit son but par le biais :

- Du soutien à des projets de coopération et de solidarité internationale qui privilégient l'action en milieu ouvert au profit des enfants et des jeunes en difficulté, notamment ceux et celles qui sont en situations de rue ;
- De la coordination du Réseau International des travailleuses et travailleurs sociaux de rue, centré sur le renforcement de capacités, l'interpellation politique et la mise en œuvre d'une stratégie de prévention sociale visant à construire des réponses structurelles et durables face aux difficultés vécues ;
- D'un service d'accompagnement offrant une aide socio-éducative, en Belgique, pour tout enfant et jeune en difficulté, utilisant la mobilité nationale ou internationale comme un outil pédagogique qui vise l'insertion et l'autonomie de l'enfant et du jeune.

1.2. Le programme quinquennal 2022-2026 de Dynamo International

1.2.1. Description générale

Le programme 2022-2026 de Dynamo International, cofinancé par la Direction générale de la Coopération au Développement et Aide humanitaire belge (DGD), part d'un objectif global qui vise à ce que les enfants et jeunes en situations de rue (ESDR) jouissent pleinement de leurs droits et soient autonomes et harmonieusement insérés au niveau social, familial et professionnel. Plus spécifiquement, le programme se donne comme ambition d'améliorer significativement et durablement la résilience, la protection et la prise en charge multidimensionnelle des enfants vulnérables et en situations de rue dans trois pays du continent africain, à savoir le Sénégal, le Bénin et la République Démocratique du Cogo (RDC).

Le programme DGD 2022-2026 s'inscrit dans la stratégie globale de mise en réseau des travailleurs·euses sociaux·ales de rue que Dynamo International coordonne (57 pays sur 4 continents). Véritable réseau de solidarité, cette stratégie internationale de coopération de métiers permet la prise de parole des acteurs de terrains, les échanges de pratiques, l'interpellation des pouvoirs politiques dans la lutte contre les exclusions et les inégalités par la méthodologie du travail social de rue. C'est une méthodologie mise en œuvre par des acteurs de terrain qui privilégient une approche extra-muros dotée d'une éthique forte, faite de respect et de tolérance au profit des populations les plus exclues. Par sa proximité et son intégration dans les milieux les plus exclus, le·la travailleur·euse de rue constitue le premier et le dernier maillon de la chaîne éducationnelle et de l'aide sociale.

La stratégie d'intervention de Dynamo international consiste à agir sur les quatre axes suivants :

- 1) **Sensibilisation et conscientisation** des acteurs communautaires et des acteurs institutionnels aux enjeux de la problématique des enfants en situations de rue afin qu'ils se mobilisent contre la stigmatisation des ESDR et adoptent des comportements bienveillants et des attitudes protectrices envers eux-elles et pour que chacun-e s'implique à son niveau dans le noyau de protection des droits des ESDR
- 2) **Renforcement des capacités** des intervenants sociaux du secteur de la prévention et la prise en charge des ESDR et de leurs familles (travailleurs-euses sociaux-ales de rue, assistants sociaux, éducateurs des ONG, des administrations publiques, formateurs-rices et étudiant-e-s) afin qu'ils-elles développent et améliorent la qualité de leurs interventions.
- 3) **Concertation** entre acteurs de la protection de l'enfance et des intervenants locaux et **plaidoyer préventif** afin de soutenir une meilleure coordination des différentes interventions, en vue de construire des réponses structurelles et durables face aux problématiques vécues par ces enfants et ces jeunes.
- 4) **Accompagnement et la mise en autonomie** des enfants en situation de rue par les travailleurs-euses sociaux-ales et infirmiers-ères de rue à travers :
 - L'identification des besoins et la prise en charge des enfants en situations de rue sur le plan psycho-social, sanitaire, médical et socio-éducatif ;
 - Des démarches de réinsertion familiale et/ou en centres d'hébergement ;
 - Une aide à la scolarisation ;
 - L'accompagnement dans un parcours de réinsertion socio-professionnelle via l'orientation, la formation et la mise à l'emploi

En RDC, l'offre d'accompagnement des enfants en situations de rue est complétée par le soutien à des **centres d'accueil d'urgence** à Kinshasa et à Lubumbashi, permettant aux enfants de disposer d'un lieu pour prendre du recul en vue de leur réhabilitation. Ces centres offrent notamment :

- Une prise en charge et un hébergement momentané des ESDR ;
- Un espace récréatif ;
- Une permanence médicale pour les soins de santé primaire ;
- Un espace pour l'hygiène corporelle des enfants ;
- Un service de réinsertion familiale ;
- Un service de réinsertion socio-professionnelle ;
- Un lieu de restauration et de tissage de liens, d'expression des aspirations des enfants pour la mise en place de leur projet socio-éducatif.

1.2.2. Présentation synthétique des Outcomes

Le Programme DGD 2022-2026 couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Il est constitué de 3 « Outcomes » (Objectifs spécifiques) dans 3 pays :

1) République Démocratique du Congo (RDC)	
Objectif spécifique	Améliorer significativement et durablement la résilience, la protection et la prise en charge multidimensionnelle des enfants en situations de rue (ESDR) et vulnérables en RDC ainsi que leur (ré)insertion scolaire, socio-professionnelle, familiale et communautaire.

Zones d'intervention	Kinshasa et Lubumbashi
Partenaire	Le CATSR (Comité d'appui au Travail social de Rue)
Groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs·euses sociaux·ales de rue, membres du CATSR; - Les assistant·e·s sociaux·ales et éducateurs·rices des administrations congolaises ; - Le grand public, les acteurs communautaires - dont les parents, les décideurs·euses politiques - Les ONG locales congolaises et les ACNG internationales
Bénéficiaires	Les enfants en situations de rue de 6 à 25 ans, filles et garçons

2) Bénin	
Objectif spécifique	Améliorer significativement et durablement la résilience, la protection et la prise en charge multidimensionnelle des enfants en situations de rue de 6 à 25 ans, filles et garçons, des communes d'Abomey-Calavi, Ouidah et Allada au Bénin.
Zones d'intervention	Abomey-Calavi, Ouidah et Allada (département Atlantique)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - La Maison de la Société civile (MdSC) - Le Groupement des Educateurs·rices spécialisé·e·s du Bénin (GRES Bénin)
Groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs·euses sociaux·ales de rue - Alliances communautaires influentes et acteur·rice·s communautaires - Parents/tuteur·rice·s /familles des ESDR - Artisan·e·s (collectifs) - Les autorités locales (les chef·fe·s de village et/ou de quartier) et publiques (centres de promotion sociale, commissariats, responsables d'écoles), chef·fe·s de collectivités, services de santé - Enfants pair·e·s médiateur·rice·s - Les membres des pools thématiques de la MdSC - Enfants et jeunes vulnérables / ESDR
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants et jeunes vulnérables âgé·e·s de 6 à 25 ans des communes d'Abomey-Calavi, Allada et Ouidah - Bénéficiaires indirects : population des communes couvertes par le programme

3) Sénégal	
Objectif spécifique	Améliorer significativement et durablement la résilience, la protection et la prise en charge multidimensionnelle des enfants en situations de rue de 6 à 25 ans, filles garçons, dans les régions de Dakar et

	Tambacounda au Sénégal, ainsi que leur (ré)insertion scolaire, socio-professionnelle, familiale et communautaire.
Zones d'intervention	Dakar et Tambacounda
Partenaire	Le COSAED (Collectif des Structures d'Appui aux Enfants en Difficulté)
Groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs-euses sociaux-ales de rue, membres du COSAED ; - Acteurs intervenants de près ou de loin dans de la protection des droits de l'enfant : agents, animateurs-rices des comités locaux de protection, enseignant-e-s, personnel des services et autorités déconcentrés de l'État.
Bénéficiaires	Les enfants en situations de rue de 6 à 25 ans, filles et garçons.

2. Enjeux de l'évaluation mi-parcours

2.1. Objectifs

Pour Dynamo International, cette évaluation à mi-parcours s'inscrit dans une logique d'apprentissage et d'aide à la décision. Elle devra permettre, d'une part, d'apprécier la qualité de la mise en œuvre du programme et le niveau de progression vers l'atteinte de ses résultats et objectifs, afin d'apporter des éléments sur d'éventuels ajustements ou adaptations nécessaires pour la seconde moitié du programme. D'autre part, elle doit permettre d'identifier les forces et faiblesses du programme actuel et d'en tirer des leçons, notamment en vue d'éclairer les choix sur les orientations à prendre pour le prochain programme. L'évaluation à mi-parcours relève d'une exigence du bailleur et sera dès lors transmise à la DGD.

2.2. Champs de l'évaluation

Cette évaluation à mi-parcours porte sur la période **du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2024**.

Contrairement à l'évaluation finale du programme planifiée en 2026, cette évaluation ne portera pas sur l'intégralité des six critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), mais sur seulement trois critères qui nous ont semblé plus pertinents à ce stade : **l'efficacité, la durabilité et la cohérence**. Les thématiques **genre** et **approche droits de l'enfant** devront par ailleurs être examinées de manière transversale.

Par ailleurs, en raison des limites de budget, il a été décidé de concentrer cette évaluation uniquement sur deux des trois outcomes : **RDC et Sénégal**. Ces deux outcomes sont soumis à la même stratégie d'intervention, avec des théories du changement et cadres de résultats comparables. En revanche, les contextes opérationnels, la nature des partenaires de mise en œuvre et les moyens financiers mis à disposition de chacun de ces outcome sont très différents. Chacun de ces deux outcomes pourra donc être évalué séparément et indépendamment de l'autre. Les offres permettant de porter un regard croisé et de dégager des leçons comparatives entre les deux outcomes sont toutefois encouragées et seront considérées favorablement.

En RDC, l'évaluation portera sur les deux zones d'intervention de l'outcome : Kinshasa et Lubumbashi. Au Sénégal, les enquêtes de terrain devront être menées au moins à Dakar. Si le budget ne permet pas le financement d'une mission à Tambacounda, les actions qui y sont menées pourront être évaluées à travers une analyse documentaire, des consultations et enquêtes ne nécessitant pas de déplacement physique.

2.3. Destinataires

Les résultats de l'évaluation sont destinés à :

- Dynamo International : ses instances, sa direction, son équipe de gestion des projets de coopération internationale ;
- Les partenaires du programme : CATSR, MdsC/GRES et COSAED ;
- La DGD (bailleur principal)

Les résultats de l'évaluation pourront par ailleurs être partagés avec les partenaires de synergie du programme ainsi que d'autres bailleurs qui en feraient la demande. L'évaluation sera publiée dans un délai de trois mois suivant la réception du rapport final sur le site de Dynamo International et de ses partenaires.

3. Contenu, méthodologie et pilotage

3.1. Questions évaluatives

Les questions d'évaluation formulées ci-dessous sont présentées à titre indicatif. En fonction des consultations initiales et de l'analyse des documents, l'équipe d'évaluation adaptera et proposera un éventail complet et final de questions d'évaluation dans le rapport de démarrage. Une fois le rapport de démarrage approuvé, les questions d'évaluation deviendront contraignantes.

Les questions sont regroupées sous trois des six critères CAD de l'OCDE, à savoir l'efficacité, la cohérence et la durabilité. Les thématiques genre et approche droits de l'enfant seront par ailleurs examinées de manière transversale.

1) Efficacité : niveau d'atteinte des résultats planifiés

- Quel est le niveau d'atteinte des résultats planifiés ? Quel est le degré de réalisation des indicateurs ?
- DI a-t-elle adopté et appliqué la bonne stratégie, la bonne méthodologie et les bons outils de gestion pour atteindre les résultats visés ? En particulier :
 - Les actions de **sensibilisation communautaire** menées par les travailleuses et travailleurs sociaux de rue (TSR) sont-elles susceptibles d'avoir un impact en termes de protection des enfants en situations de rue (ESDR) ? Les thématiques abordées, les méthodes utilisées et les acteurs ciblés sont-ils pertinents ?
 - Les formations et échanges de pratiques proposés dans le cadre du programme répondent-ils aux besoins de **renforcement des capacités** des TSR ? Contribuent-elles à améliorer la qualité de la prise en charge des ESDR, en particulier sur les aspects de prise en charge psycho-sociale ?

- **La prise en charge et l'accompagnement** proposés par les TSR répondent-ils de manière qualitative aux besoins des enfants en termes de prévention et de protection? Tiennent-ils suffisamment compte de l'aspect genre ?
- En RDC, quelle est la valeur ajoutée des **centres d'accueil d'urgence** en réponse aux besoins des enfants en situations de rue ? Comment le travail en centre s'articule-t-il avec le travail social de rue ?
- Les outils de **gestion de projet** (cadres logiques, indicateurs, théorie du changement, etc.) sont-ils adaptés et ont-ils fait l'objet d'une appropriation suffisamment bonne par les équipes de gestion de projets au siège et chez les partenaires? Y a-t-il des améliorations à apporter ?
- Quelles sont les adaptations nécessaires pour améliorer la probabilité d'atteinte de l'objectif spécifique ?
- Les résultats atteints, ou à atteindre, sont-ils susceptibles de mener aux changements souhaités dans le Théorie du Changement de l'Outcome ?

2) Durabilité/ viabilité : degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices de l'intervention sur le long terme

- Les actions en termes de renforcement des capacités (techniques, opérationnelles, institutionnelles) des acteurs permettront-elles de favoriser la viabilité de l'intervention ?
- La stratégie déployée en termes de sensibilisation communautaire permet-elle de garantir une durabilité sociale des actions ?
- Les bénéfices des actions menées en termes d'accompagnement et de réinsertion des enfants en situations de rue sont-ils durables ? Le sont-ils de manière égale pour les filles et pour les garçons ?
- Le programme offre-t-il des pistes pour renforcer la durabilité financière et l'autonomisation des partenaires ?

3) Cohérence : complémentarité avec d'autres intervention menées

- Les interventions menées s'intègrent-elles bien dans les dispositifs existants de prévention et de protection de l'enfance ?
- Les synergies nouées avec d'autres acteurs (belges et locaux) de la société civile et avec les autorités officielles sont-elles effectives ? Sont-elles poursuivies dans une réelle logique de complémentarité permettant d'atteindre les objectifs visés ?

4) Thèmes transversaux : Genre et Droits de l'enfant

Les dimensions Genre et Droits de l'enfant devront être abordée de manière transversale sous les trois critères d'évaluation. Les questions présentées ci-dessous peuvent servir de base pour orienter les réflexions sur ces thématiques et pourront être adaptées en fonction des questions évaluatives finales retenues.

- **Genre**
 - Les interventions bénéficient-elles équitablement aux hommes et aux femmes, aux garçons et aux filles ?
 - La stratégie déployée, la méthodologie et les outils utilisés sont-ils adéquats pour favoriser une meilleure prise en compte de la dimension genre ?
 - Les aspects genre ont-ils été pris en compte dans la stratégie de retrait ?

- **Droits des enfants / protection de l'enfance**
 - Les mesures de sauvegarde des enfants sont-elles respectées ?
 - Les processus développés et mis en œuvre dans le cadre du programme laissent-ils la place à la participation des enfants ? Leur voix est-elle suffisamment prise en compte ?

3.2. Méthodologie

Le choix de la méthodologie et les approches à utiliser sont laissés à l'équipe d'évaluation. Néanmoins, il est attendu que le processus d'évaluation tienne compte des exigences suivantes :

- Que le processus d'évaluation soit participatif et qu'il inclue toutes les parties prenantes clés identifiées (partenaires, groupes cibles, bénéficiaires, équipes de gestion de projet) dans la collecte des données ;
- Que les méthodes de collecte de données utilisent une combinaison d'approches quantitatives et qualitatives ;
- Approche adaptée aux enfants : tous les outils utilisés avec les enfants devront être adaptés aux enfants selon leur tranche d'âge et respectueux de la politique de sauvegarde des enfants de Dynamo International ;
- Approche sensible au genre : tous les outils utilisés devront adopter une approche sensible au genre et toutes les données récoltées devront être ventilées par sexe, âge, handicap ;
- Que les missions de terrain (Sud et Belgique) fassent l'objet de courtes séances de restitution à destination des partenaires et publics cibles ayant participé à l'exercice.

La méthodologie et les outils proposés par l'équipe d'évaluation seront discutés lors d'une réunion de cadrage avec le Comité de pilotage, composé de membres de Dynamo International et des équipes partenaires. Une note de cadrage sera élaborée à l'issue des discussions et contiendra l'explication sur les méthodes et outils d'évaluation qui seront utilisés, retenus en commun accord, et leur justification.

3.3. Pilotage

Le comité pilotage, composé de membres de Dynamo International et de ses partenaires, est responsable de faciliter le bon déroulement de l'évaluation étape par étape. Il a pour rôle de valider les termes de références, de sélectionner l'équipe de consultant-e-s, d'organiser la réunion de lancement, de valider la méthodologie et le calendrier proposés, de faciliter la coordination de la mission d'évaluation, de participer aux ateliers de restitutions et d'évaluer la qualité du rapport.

Le CP mettra à disposition de l'équipe d'évaluation toutes les données et documents relatifs au programme pertinents :

- Programme 2022-2026 approuvé par la DGD, y compris les annexes dont la Théorie du Changement
- Rapportage moral annuel 2022 et 2023 : scores de performance, leçons apprises
- Rapports financiers 2022 et 2023
- Rapports semestriels de suivi du programme
- Données du système de suivi du programme (cadres logiques, matrice des indicateurs)
- Etude sur les enfants en situations de rue de Kinshasa (2023)

- Cadre Stratégique Commun (CSC) des pays d'intervention
- Conventions de partenariat, chartes d'intégrité
- Evaluations à mi-parcours et finale du programme précédent (2017-2021) et réponses managériales de Dynamo

Dynamo International s'engage à écrire une réponse managériale et diffuser les productions sur son site internet, dans un délai de trois mois après approbation du rapport final.

4. Considérations éthiques

Le-la consultant-e s'engage à respecter la charte d'intégrité et la politique de protection de l'enfance de Dynamo International. Le-la candidat-e devra inclure dans sa proposition des précisions sur la manière dont il-elle garantira l'éthique et la protection des enfants dans le processus de collecte et d'analyse des données, ainsi que sur la manière dont il-elle adoptera une approche sensible au genre. En particulier, le-la consultant-e devra expliquer comment une participation appropriée, sûre et non discriminatoire de toutes les parties prenantes sera assurée et comment une attention particulière sera accordée aux besoins des enfants et des autres groupes vulnérables. Le-la consultant-e expliquera également comment la confidentialité et l'anonymat des participant-e-s seront assurés.

5. Livrables attendus et calendrier

5.1. Livrables

L'équipe d'évaluation devra produire les livrables suivants :

- **Un rapport de démarrage** (Word) sera produit à l'issue d'une réunion de cadrage avec le comité de pilotage. Le rapport de démarrage comprendra les questions évaluatives affinées, la méthodologie détaillée, les dispositions éthiques, les outils de collecte et d'analyse de données, le plan de travail. Le rapport de démarrage devra être validé par le comité de pilotage.
- **Une présentation** (PowerPoint) synthétisant les informations clés (principaux résultats et conclusions) de l'évaluation, à présenter aux principales parties prenantes et personnes ayant participé aux enquêtes lors d'un atelier de restitution.
- **Un rapport d'évaluation préliminaire** (Word)
- **Un rapport d'évaluation final** (Word) tenant compte des commentaires du comité de pilotage et comprenant les sections suivantes :
 - Résumé exécutif présentant les principaux résultats et recommandations (max. 5 pages) ;
 - Une introduction présentant le contexte et objectifs de l'étude ;
 - Méthodologie utilisée, justification et contraintes rencontrées ;
 - Analyse des domaines d'évaluation ;
 - Conclusions (principales observations, leçons apprises et recommandations)
 - Annexes (TdR de l'évaluation, agenda de la recherche sur le terrain, méthodologie de l'évaluation, liste des documents et de la littérature consultés, liste des entretiens ; etc.)

Tous les documents doivent être livrés en français.

5.2. Calendrier

Le calendrier indicatif de la mission d'évaluation est le suivant :

Période	Etape
1 ^{er} juillet 2024	Publication des Termes de référence
11 août 2024	Date limite de soumission des offres
Août 2024	Analyse et sélection des offres
Semaine du 9 septembre 2024	Signature du contrat
Semaine du 30 septembre 2024	Réunion de cadrage
Semaine du 7 octobre 2024	Remise du rapport de démarrage et validation par le CP
Octobre – Novembre 2024	Collecte de données, enquêtes, missions de terrain
Décembre 2024	Analyse, élaboration des conclusions et recommandations
Semaine du 6 janvier 2024	Réunions de restitution avec les équipes de chaque Outcome
Semaine du 27 janvier 2025	Remise du rapport préliminaire
Semaine du 24 février 2025	Remise du rapport final

6. Profil de l'évaluateur·rice ou de l'équipe

La personne/l'équipe chargée de l'évaluation devra avoir les qualifications suivantes :

- Formation en sciences sociales ou tout autre domaine pertinent ;
- Expérience avérée en évaluation de projets/programmes de coopération internationale, de préférence dans le domaine de la protection de l'enfance ou de l'action sociale en faveur de populations vulnérables ;
- Compétences en renforcement organisationnel ;
- Bonne compréhension du domaine de la protection de l'enfance et des droits de l'enfant ;
- Bonne connaissance du milieu belge de la Coopération internationale ;
- Expérience dans l'utilisation de méthodes de collecte de données participatives et adaptées aux enfants ;
- Excellente capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et de communication en français;
- Bonne connaissance des pays d'intervention.

7. Budget

Le budget maximal disponible pour la réalisation de l'évaluation mi-parcours est de 23.000 euros TTC. L'offre budgétaire proposée par l'évaluateur-riche devra inclure le nombre de personnes affectées à l'élaboration de l'évaluation mi-parcours, les honoraires, le temps de travail, les frais de déplacement, le matériel nécessaire à la prise de note et à l'élaboration du rapport final et tous frais inhérents à la conduite de la mission.

A titre indicatif, le budget pourrait être réparti de la manière suivante entre les deux Outcomes :

- Outcome RDC : 15.000 EUR
- Outcome Sénégal : 8.000 EUR

8. Candidatures

8.1. Contenu de l'Offre

Les candidat·e·s intéressé·e·s sont invité·e·s à soumettre une offre contenant les éléments suivants :

- Une **proposition technique** (30 points), contenant une note de compréhension des termes de référence, la méthodologie détaillée de réalisation de l'évaluation, y compris les questions et critères d'évaluation, les dispositions éthiques proposées et un calendrier détaillé ;
- Un **CV détaillé** (40 points) des membres de l'équipe d'évaluation précisant les qualifications et expériences pertinentes pour la conduite de cette mission, la répartition des responsabilités entre membres de l'équipe, ainsi que des contacts de référence pouvant attester de leurs compétences ;
- Une **offre financière** détaillée (30 points) tenant compte des éléments de calendrier et précisant : le nombre de personnes/jours prévus aux différentes étapes de la mission d'évaluation ; le coût journalier des différentes personnes impliquées dans l'évaluation ; le détail des frais de mission (voyages, hébergement, séjour, etc.).

8.2. Procédure de soumission

La date limite de réception des offres techniques et financières est le 11 août 2024. Merci de les adresser par courrier électronique, avec mention « Evaluation mi-parcours_Programme DGD 22-26 » à Annick Niyonzima a.niyonzima@dynamointernational.org et à Marie Vincent m.vincent@dynamointernational.org

Pour toute question ou remarque concernant cet appel d'offre, merci de nous contacter par e-mail aux mêmes adresses.